

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 27 mai 2021, à 19h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré, M. Raymond St-Onge et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- MTQ / demande d'installation de panneaux indiquant la direction pour la Halte de la Chaudière;
- Achat d'un compacteur (plaque vibrante) chez Avantis Coopérative, Division Machinerie;

110-05-2021

MTQ / DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX INDIQUANT LA DIRECTION POUR LA HALTE DE LA CHAUDIÈRE :

Considérant que le conseil municipal désire faire identifier la direction de la nouvelle Halte de la Chaudière en bordure de la Route du Bord-de-l'Eau;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de travailler conjointement à l'implantation de panneaux indiquant la Halte de la Chaudière en bordure de la route du Ministère, soit la Route du Bord-de-l'Eau.

Que cette résolution soit expédiée à Monsieur David Bolduc, chef du centre de services de Beauceville.

111-05-2021

ACHAT D'UN COMPACTEUR (PLAQUE VIBRANTE) CHEZ AVANTIS COOPÉRATIVE, DIVISION MACHINERIE:

Considérant que la Municipalité a besoin d'un compacteur pour effectuer différents travaux de voirie;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un compacteur de marque WACKER NEUSON d'une capacité de compaction de 8 992 livres au pied carré pour un montant de 9 000 \$ plus les taxes chez Avantis Coopérative, Division Machinerie.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière